



L'ARCHE DU BÉARN

L'Avenir autrement

EDUCATEURS - THÉRAPEUTES - MÉDIATION
ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL - MESURES JUDICIAIRES

☎ **05 64 72 38 38**

secretariat@archedubearn.fr

URGENCES

☎ 07 49 34 70 11

EURL CERJA - RCS PAU : 989 042 411



EURL CERJA

L'Avenir autrement

Contrat d'Accompagnement **L'ARCHE DU BÉARN**

EURL CERJA - L'Arche du Béarn

4 rue Rebèque, 1er étage, 64230 Lescar

Tél. : 05 64 72 38 38

Mail : secretariat@archedubearn.fr

SIREN : 989 042 411

CONTRAT SOUSCRIT POUR LA PÉRIODE DU / / au / /

FORMULE PRÉVUE AU CONTRAT : _____



IDENTITÉ DU BÉNÉFICIAIRE

Nom de l'enfant / Jeune	
Date de naissance	
Responsable légal	
Adresse	
Téléphone	

PRÉSENTATION DE L'ARCHE DU BÉARN

L'Arche du Béarn est un cabinet éducatif indépendant, affilié à l'EURL CERJA, dont la mission est de proposer des accompagnements éducatifs, sociaux et thérapeutiques personnalisés pour les enfants, les adolescents, les jeunes majeurs et leurs familles. Située à Lescar (64), notre structure intervient à domicile, en milieu ouvert ou dans ses locaux, avec une équipe pluridisciplinaire composée d'éducateurs spécialisés, de référents éducatifs, d'intervenants sociaux et de thérapeutes partenaires.

Nos actions visent à soutenir la parentalité, prévenir les risques de rupture familiale, restaurer la communication au sein du foyer, accompagner le jeune dans son développement personnel, scolaire et social, tout en respectant le cadre légal de la protection de l'enfance.



L'ARCHE DU BÉARN

L'Avenir autrement

EDUCATEURS - THÉRAPEUTES - MÉDIATION
ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL - MESURES JUDICIAIRES

☎ **05 64 72 38 38**

secretariat@archedubearn.fr

URGENCES

☎ 07 49 34 70 11

EURL CERJA - RCS PAU : 989 042 411

OBJET DU CONTRAT

Ce contrat définit les modalités d'accompagnement éducatif au sein de l'EURL CERJA - L'Arche du Béarn. Il s'inscrit dans un cadre volontaire ou administratif, conformément aux dispositions de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance (Articles L.112-3 et suivants du Code de l'action sociale et des familles).

L'objectif est d'apporter un soutien éducatif, psychologique et social à l'enfant, au jeune majeur ou à sa famille, via un programme personnalisé d'intervention, en lien avec les besoins repérés, les attentes de la famille et les partenaires éventuels (école, médecin, structure de suivi, etc.).

FORMULES CONTRACTUELLES

Tarification trimestrielle de base - Règlement à la signature du contrat T1

(Modalités règlements dans les conditions)

Type de prise en charge	Tarif TTC (trimestriel)
Enfants de 0 à 8 ans	259,99 €
Enfants de 9 à 12 ans	199,99 €
Enfants de 13 à 18 ans	249,99 €
Jeunes majeurs	189,99 €
Adultes AAH – Handicap jusqu'à 35 ans	289,99 €
Prise en charge parentale	149,99 €



AVIS IMPORTANT

Complémentarité & respect des mesures officielles

L'Arche du Béarn est un cabinet indépendant composé de **professionnels libéraux**. Notre intervention constitue une **aide** et un **accompagnement complémentaire** destinés aux familles qui en expriment le besoin.

Nous ne nous substituons à aucune mesure judiciaire ou administrative décidée par les autorités compétentes (magistrats, services départementaux, établissements habilités, etc.). En aucun cas notre établissement n'est en mesure **d'apporter la garantie d'une suspension** ou d'une modification d'une mesure en cours.

Nos actions s'inscrivent **en complémentarité** d'éventuelles mesures existantes et **dans le respect** strict des institutions et décisions en vigueur.

- Nous agissons dans l'intérêt supérieur de l'enfant et de sa famille.
- Nous pouvons, le cas échéant, **entrer en contact** avec les établissements ou services en charge d'une mesure, **à leur demande ou avec l'accord des familles**, afin de travailler conjointement.
- Nous veillons à la confidentialité des échanges dans le cadre légal applicable.

Pour toute précision, n'hésitez pas à consulter nos conditions d'intervention ou à contacter notre secrétariat.

(un exemplaire original est conservé par la famille, l'autre par l'établissement). - 2 -



L'ARCHE DU BÉARN

L'Avenir autrement

EDUCATEURS - THÉRAPEUTES - MÉDIATION
ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL - MESURES JUDICIAIRES

☎ **05 64 72 38 38**

secretariat@archedubearn.fr

URGENCES

☎ 07 49 34 70 11

EURL CERJA - RCS PAU : 989 042 411

Votre Contrat choisi :

- ☐ **Forfait Social : 4 mois** à partir de 199,99 €
- ☐ **Forfait Découverte : 1 Semaine** à partir de 299,99 €
- ☐ **Forfait Basique : 3 mois** à partir de 299,99 €
- ☐ **Forfait Médium : 3 mois** à partir de 359,99 €
- ☐ **Forfait Premium : 3 mois** à partir de 379,99 €
- ☐ **Forfait Premium + : 4 mois** sur devis
- ☐ **Forfait Human + : 4 mois** sur devis
- ☐ **Forfait Domicile + : 4 mois** à partir de 409,99 €
- ☐ **Forfait Mon Envie : 3 mois** sur devis
- ☐ **Forfait Mon Envie + : durée au choix** sur devis

« Le devis doit obligatoirement être joint au contrat, ainsi que la facture initiale »

OPTIONS SUPPLÉMENTAIRES CHOISIES ou OPTIONS SANS FORFAIT :

- ☐ **intervention éducative** : 69,99 € TTC par intervention + 15,00 €/mois € (frais de dossier & Réseau CERJA)
- ☐ **Consultation avocat** : 69,99 € TTC + 25,00 €/mois € (frais de dossier & Réseau CERJA)
- ☐ **Rapport judiciaire** : 180 € TTC + 15,00 € (frais de dossier & Réseau CERJA)
- ☐ **Accord amiable** : 264,99 € TTC + 45,00 €/acte écrit - 15,00 € (frais de dossier & Réseau CERJA)
- ☐ **Consultation thérapeute seule** : 60,00 €/mois TTC - 15,00 € (frais de dossier & Réseau CERJA)
- ☐ **CRIP/SDSEI (urgence 1mois)** : 459,99 € TTC + 15,00 € (frais de dossier & Réseau CERJA)
- ☐ **CRIP/SDSEI (urgence 2mois)** : 589,99 € TTC + 15,00 € (frais de dossier & Réseau CERJA)
- ☐ **Éducateur sportif** + salle : 49,99 € TTC/séance + 45,00 €/mois € (frais de dossier & Réseau CERJA)
- ☐ **Salle de sport Access** : 18,99 € TTC/séance + 25,00 €/mois frais € (frais de dossier & Réseau CERJA)
- ☐ **Domicile + Ponctuel** : 49,99 € TTC/intervention + 15,00 €/mois € (frais de dossier & Réseau CERJA)
- ☐ **Nos héros de demain – Aide aux devoirs & méthode** : 59,99 € TTC / séance
- ☐ **Nos héros de demain – Bilan & Régulation** : 149,99 € TTC
- ☐ **Consultation référent hors forfait séances** : 35,00 € TTC / RDV
- ☐ **Consultation Santé + (Hors-Forfait)** : 15,00 € TTC (frais CERJA) / RDV + Prise en charge Sécurité sociale & mutuelle à votre charge.
- ☐ **Intervention partenaires hors réseau CERJA** : 49,99 € TTC 15,00 € € (frais de dossier & Réseau CERJA)
- ☐ **Prestation réseau CERJA à la demande** : prendre RDV pour une demande

(un exemplaire original est conservé par la famille, l'autre par l'établissement).



L'ARCHE DU BÉARN

L'Avenir autrement

EDUCATEURS - THÉRAPEUTES - MÉDIATION
ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL - MESURES JUDICIAIRES

☎ 05 64 72 38 38

secretariat@archedubearn.fr

URGENCES

☎ 07 49 34 70 11

EURL CERJA - RCS PAU : 989 042 411



VOTRE DEMANDE SUR MESURE SANS FORFAIT

L'Entretien Accueil Entretien famille ou jeune (13 ans et plus) pour écouter, orienter et clarifier la situation familiale. 40€ TTC / séance	En Médiation Travail sur la communication et la gestion des conflits familiaux avec un éducateur ou coach. 45€ TTC / séance	Mise au point éducative Consultation globale (parentalité, scolarité, comportement, santé numérique, isolement, etc.). 35€ TTC / séance
Séparation et accompagnement Soutien neutre et bienveillant pour comprendre démarches, organiser garde et gérer aspects juridiques. 59,99€ TTC – prestation Réseau ou partenaire CERJA	Visites Médatisées (Non disponibles) Accompagnement sécurisé des rencontres enfant- parent non gardien. Service en attente d'agrément. 289,99€ TTC	Écriture Juridique Rédaction d'accords, dossiers d'aide juridictionnelle, conclusions ou autres documents officiels familiaux. 70€ TTC

Attestation / Rapport Rapports et attestations destinés aux avocats, juges, ASE ou autres professionnels. Inclus si forfait L'Arche du Béarn. 180€ TTC	Évaluation Analyse objective de la dynamique familiale, besoins de l'enfant, avec observations et recommandations personnalisées. 189,99€ TTC	Intervention partenaires hors réseau CERJA Intervention ponctuelle de professionnels externes (psychologues, thérapeutes, intervenants scolaires, etc.). Demandez un devis
--	---	--

Devis Gratuit – Paiement sur mesure et en plusieurs fois sans crédit

(un exemplaire original est conservé par la famille, l'autre par l'établissement).



L'ARCHE DU BÉARN

L'Avenir autrement

EDUCATEURS - THÉRAPEUTES - MÉDIATION
ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL - MESURES JUDICIAIRES

☎ **05 64 72 38 38**

secretariat@archedubearn.fr

URGENCES

☎ 07 49 34 70 11

EURL CERJA - RCS PAU : 989 042 411

ACTIVITÉS & MOYENS MIS EN ŒUVRE

- Mise en place d'un **projet pour l'enfant (PPE)** à l'issue des 15 premiers jours d'observation
- Séances individuelles ou collectives, en intérieur ou extérieur
- Utilisation d'**outils pédagogiques** adaptés à l'âge (matériel éducatif, médiation, écoute active, snoezelen, & Makaton)
- Réunions de synthèse possibles avec partenaires institutionnels (avec accord parental)
- Bilans périodiques sur demande ou à échéance contractuelle

RÔLE DE L'ENFANT ET DES PARENTS DANS L'ACCOMPAGNEMENT

L'enfant est au cœur du dispositif d'accompagnement. Il est acteur de son propre projet, écouté et encouragé à exprimer ses besoins, ses ressentis et ses souhaits. Son implication dans les temps d'échange, les activités et les consultations est essentielle au bon déroulement de la mesure. Les parents ou représentants légaux jouent un rôle fondamental. Ils sont associés à toutes les étapes du projet éducatif, invités à participer activement aux entretiens et à favoriser la continuité de l'accompagnement dans le cadre familial. Leur coopération est indispensable pour garantir la cohérence des actions éducatives.

RESPECT DU SECRET PROFESSIONNEL ET CADRE INTERNE

L'ensemble des professionnels intervenant au sein de L'Arche du Béarn est tenu au **secret professionnel**, dans les limites de la législation en vigueur. Ce secret s'applique **exclusivement au sein de l'établissement**, qui est une structure indépendante. Toutes les informations échangées dans le cadre des accompagnements ne peuvent être transmises à des tiers qu'avec l'accord exprès de la famille ou en cas de nécessité légale (danger avéré, information préoccupante, etc.) au titre de la loi 434-3 du Code pénal & 226-14 du CP.

CONDITIONS DE RÉSILIATION ET D'ENGAGEMENT MUTUEL

En cas de manquement grave aux engagements contractuels de l'une des parties (famille, bénéficiaire), le contrat peut être **résilié à tout moment**. Toutefois, **le mois en cours reste dû** par la famille, afin de garantir la continuité administrative et la finalisation du suivi éducatif entamé. S'il est établi que l'établissement est responsable d'un manquement grave ne permettant pas la continuité du contrat, le mois en cours ne sera pas facturé à l'utilisateur.



L'ARCHE DU BÉARN

L'Avenir autrement

EDUCATEURS - THÉRAPEUTES - MÉDIATION
ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL - MESURES JUDICIAIRES

☎ **05 64 72 38 38**

secretariat@archedubearn.fr

URGENCES

☎ 07 49 34 70 11

EURL CERJA - RCS PAU : 989 042 411

L'établissement ainsi que l'utilisateur ne seront redevables à l'égard l'un de l'autre d'aucune indemnité supplémentaire à la clôture du contrat.

Si l'utilisateur entend bénéficier d'une indemnité compensatrice à la clôture du contrat, ou s'il s'estime lésé, et en application de l'article 15-3 du CPC, il peut saisir le tribunal territorialement compétent.

INTERVENTION EN COMPLÉMENT D'UNE MESURE EXISTANTE

L'Arche du Béarn peut intervenir en **soutien d'une mesure d'accompagnement déjà existante** (AED, AEMO, placement, etc.). Dans ce cas, notre équipe agit en **complémentarité**, en coordination éventuelle avec les services en charge, et avec l'accord écrit des représentants légaux. Notre intervention vise à renforcer l'efficacité globale de l'accompagnement éducatif tout en respectant les prérogatives institutionnelles en cours.

COORDINATION ÉQUIPE ET SUIVI INTERNE

L'Arche du Béarn assure un **suivi rigoureux et coordonné** de chaque accompagnement. **Chaque semaine**, une **réunion d'équipe pluridisciplinaire** est organisée afin d'évaluer la situation de chaque enfant ou famille suivie, d'ajuster les modalités d'intervention si nécessaire, et de garantir une cohérence globale dans la prise en charge. Cette coordination interne garantit la réactivité, la qualité et l'adaptation continue du projet personnalisé.

MODALITÉS DE FACTURATION ET DE RÈGLEMENT

La **facturation** des accompagnements peut être effectuée **mensuellement ou trimestriellement**, au choix de la famille. Sur demande expresse, un **fractionnement des paiements** est possible afin d'adapter les modalités de règlement à la situation des parents.

Le **premier règlement** mensuel, correspondant aux **frais de prise en charge de l'enfant et/ou de ses parents**, est exigé à la **signature du contrat**. Les **règlements** suivants peuvent intervenir au plus tard au 10 du mois en cours de la facturation envoyée par **carte bancaire, virement bancaire, ou espèces**.

Un **prélèvement automatique mensuel** peut être mis en place pour faciliter les transactions et éviter les retards. À l'issue de la prise en charge, un **dernier entretien** est organisé et l'ensemble des **factures restantes doit être régularisé** à cette occasion.



L'ARCHE DU BÉARN

L'Avenir autrement

EDUCATEURS - THÉRAPEUTES - MÉDIATION
ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL - MESURES JUDICIAIRES

☎ **05 64 72 38 38**

secretariat@archedubearn.fr

URGENCES

☎ 07 49 34 70 11

EURL CERJA - RCS PAU : 989 042 411

CONDITIONS DE RESPECT MUTUEL ET RUPTURE IMMÉDIATE

L'Arche du Béarn place au cœur de ses interventions le respect mutuel entre les familles, les enfants et les professionnels intervenants. En conséquence, **tout comportement violent, toute menace ou tout manque de respect manifeste** à l'égard des collaborateurs de l'établissement entraînera la **résiliation immédiate du contrat sans préavis**.

Dans ce cas, les **frais de prise en charge seront intégralement dûs jusqu'à la fin de la période trimestrielle en cours**, indépendamment de la durée restante.

POLITIQUE DE FACTURATION DES RENDEZ-VOUS ET ABSENCES

Tout rendez-vous planifié et non honoré par les familles, les parents ou l'enfant **sera facturé et comptabilisé dans le forfait mensuel**, sauf en cas de présentation d'un **certificat médical** ou d'une justification valide démontrant un **empêchement indépendant de leur volonté**.

En l'absence de l'enfant ou des représentants légaux lors des temps de prise en charge, **la facturation ne sera pas suspendue**. L'Arche du Béarn reste mobilisée pour garantir la continuité éducative prévue dans le contrat initial.

En revanche, si **L'Arche du Béarn n'est pas en mesure d'assurer une intervention ou un rendez-vous programmé**, l'établissement s'engage à **reprenre RDV dans un délai de 48 heures maximum** avec les familles et de le positionner dans un délai de 6 jours maximum. Seuls les rendez-vous effectivement réalisés ou reprogrammés seront alors **comptabilisés dans le forfait ou facturés**.

INTERVENTIONS DE COLLABORATEURS ET FRAIS COMPLÉMENTAIRES

Dans le cadre d'un accompagnement éducatif personnalisé, les parents peuvent solliciter l'intervention de **collaborateurs externes partenaires** de L'Arche du Béarn (thérapeutes, avocats, intervenants sociaux ou judiciaires). Ces prestations sont possibles **sur demande expresse des familles**.

Les **frais d'honoraires, de consultation, de visite ou d'entretien** réalisés par ces professionnels **en dehors des forfaits mensuels** seront facturés **directement aux familles** par le praticien ou le collaborateur concerné.

À cela s'ajoutent des **frais de coordination et d'intervention** de **35 € TTC** facturés par L'Arche du Béarn, afin de couvrir l'organisation, la mise en relation et le suivi administratif liés à la mobilisation d'un collaborateur extérieur.



L'ARCHE DU BÉARN

L'Avenir autrement

EDUCATEURS - THÉRAPEUTES - MÉDIATION
ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL - MESURES JUDICIAIRES

☎ **05 64 72 38 38**

secretariat@archedubearn.fr

URGENCES

☎ 07 49 34 70 11

EURL CERJA - RCS PAU : 989 042 411

SORTIES ÉDUCATIVES ET PRISE EN CHARGE EXTÉRIEURE

L'Arche du Béarn propose ponctuellement des **sorties éducatives ou des prises en charge en extérieur**, dans le cadre du projet personnalisé de l'enfant ou de la famille. Ces accompagnements peuvent inclure des visites culturelles, des activités sportives ou pédagogiques, des déplacements à visée éducative, ou des rendez-vous de coordination avec des structures partenaires.

Les **frais de déplacement, d'assurance, d'essence et d'intervention des professionnels** sont **inclus dans les forfaits** mensuels. En revanche, les **frais d'entrée, de participation ou d'activités facturés par des prestataires extérieurs** restent à la charge des familles.

L'Arche du Béarn veille à limiter les coûts en recherchant des solutions accessibles et en convenant **d'un accord préalable avec les parents** pour toute activité engageant un coût. Le **montant total de ces frais externes ne dépassera pas 65 € TTC par enfant et par mois**.

Si aucune activité extérieure n'a lieu au cours du mois, **aucun frais supplémentaire n'est facturé** : les frais de déplacements et de suivi sont **déjà inclus dans les forfaits contractuels**.

GARANTIE DE PROTECTION ET DE SOUTIEN FAMILIAL

L'Arche du Béarn veille en priorité au **maintien de l'enfant dans son milieu de vie habituel**, dans un cadre familial stable et sécurisant. Toutefois, conformément aux principes de la protection de l'enfance, si la santé, la sécurité, la moralité ou les conditions d'éducation de l'enfant apparaissent **gravement compromises**, l'établissement se réserve le droit **d'alerter les services compétents (CRIP, SDSEI, ASE, etc.)**, en concertation avec les parents lorsque cela est possible, et toujours **avec validation de la direction**.

TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies dans le cadre du présent contrat sont strictement utilisées à des **fins de travail et de communication interne** par **L'Arche du Béarn** et **l'EURL CERJA**. Elles ne sont en aucun cas transmises à des tiers, ni utilisées à des **fins commerciales** .

Les informations de contact et les données relatives à la situation de l'enfant ou de sa famille sont **confidentielles**, conservées dans un cadre sécurisé, et **accessibles uniquement aux professionnels directement impliqués** dans l'accompagnement.

Aucune autre personne ou entité n'a accès à ces données sans l'autorisation explicite de la famille concernée, sauf disposition légale contraignante.



L'ARCHE DU BÉARN

L'Avenir autrement

EDUCATEURS - THÉRAPEUTES - MÉDIATION
ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL - MESURES JUDICIAIRES

☎ **05 64 72 38 38**

secretariat@archedubearn.fr

URGENCES

☎ 07 49 34 70 11

EURL CERJA - RCS PAU : 989 042 411

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies dans le cadre de ce contrat sont **strictement réservées à l'usage professionnel interne** de l'EURL CERJA – L'Arche du Béarn. Elles sont utilisées **uniquement pour les besoins du suivi éducatif, de la communication avec les familles**, et de la coordination entre les membres de l'équipe.

Aucune donnée personnelle, ni élément de contact, ne sera divulgué à des tiers, ni utilisé à des fins commerciales.

Le traitement des données est effectué par l'EURL CERJA et L'Arche du Béarn dans le respect de la réglementation en vigueur (notamment le RGPD), et **aucune autre personne ou structure externe n'y a accès.**

Les représentants légaux peuvent, à tout moment, exercer leur droit d'accès, de rectification ou de suppression des données, en adressant une demande écrite à : secretariat@archedubearn.fr

MODALITÉS CONTRACTUELLES

- **Durée du contrat** : 3 mois ou 4 mois selon contrat
- **Renouvelable 3 ou 4 fois** sur la durée maximum d'une année révolue
- **Reconduction tacite** au-delà, sauf dénonciation écrite 15 jours avant échéance

Un entretien de fin de mesure est **obligatoire**, avec remise d'un **bilan éducatif et attestation**.

DROIT APPLICABLE – MÉDIATION – LITIGES

Le présent contrat est régi par le **droit français**.

En cas de désaccord relatif à son application, les parties s'engagent, dans un premier temps, à rechercher une **solution amiable**, notamment par le biais d'une **médiation proposée par l'établissement**, dans un délai de 30 jours à compter de la notification du différend.

À défaut de résolution amiable, le **Tribunal Judiciaire de Pau (64)** est reconnu comme **juridiction compétente** pour trancher tout litige.



L'ARCHE DU BÉARN

L'Avenir autrement

EDUCATEURS - THÉRAPEUTES - MÉDIATION
ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL - MESURES JUDICIAIRES

☎ **05 64 72 38 38**

secretariat@archedubearn.fr

URGENCES

☎ 07 49 34 70 11

EURL CERJA - RCS PAU : 989 042 411

- Limites de responsabilité et portée de l'accompagnement éducatif proposé

L'Arche du Béarn est un cabinet éducatif indépendant qui s'engage, par le biais de ses professionnels qualifiés, à accompagner, soutenir, conseiller et orienter les familles et les enfants dans le cadre de mesures éducatives mises en place d'un commun accord. Notre engagement s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les responsables légaux, les enfants, et lorsque nécessaire, avec les partenaires institutionnels (établissements scolaires, services sociaux, services de santé, etc.).

L'intervention de L'Arche du Béarn se fonde sur une approche bienveillante, personnalisée, et soucieuse du respect de l'intérêt supérieur de l'enfant. Nos éducateurs, référents et thérapeutes mettent tout en œuvre pour favoriser une évolution positive de la situation familiale, émotionnelle, comportementale ou scolaire, en proposant des outils éducatifs adaptés, des consultations spécialisées, et un suivi régulier.

Cependant, l'efficacité de nos accompagnements repose sur la coopération active, continue et sincère des familles concernées, ainsi que sur les réalités et les dynamiques propres à chaque situation. Nous ne pouvons garantir un "résultat" systématique ou une amélioration immédiate, dans la mesure où de nombreux facteurs échappent à notre maîtrise : refus d'adhésion, non-suivi des préconisations, freins extérieurs (sociaux, juridiques, familiaux), aggravation du contexte (violences, séparations conflictuelles, troubles psychiques, etc.).

De ce fait, dans les cas où :

- La mesure éducative mise en place n'entraîne pas de progrès significatif ou durable ;
- Une procédure judiciaire intervient (AEMO, placement, ordonnance du juge des enfants, etc.) ;
- Une décision administrative ou judiciaire est prise indépendamment ou en opposition à nos recommandations ;
- La famille interrompt la mesure prématurément ou de manière unilatérale sans suivi final ni entretien de clôture ;
- Ou encore en cas de récidive, dégradation ou aggravation du contexte familial



L'ARCHE DU BÉARN

L'Avenir autrement

EDUCATEURS - THÉRAPEUTES - MÉDIATION
ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL - MESURES JUDICIAIRES

☎ **05 64 72 38 38**

secretariat@archedubearn.fr

URGENCES

☎ 07 49 34 70 11

EURL CERJA - RCS PAU : 989 042 411

L'Arche du Béarn ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de l'inefficacité des interventions, ni faire l'objet de réclamations, plaintes ou contestations visant à engager sa responsabilité professionnelle ou personnelle.

L'Arche du Béarn n'est pas une autorité décisionnelle, ni une instance judiciaire, mais un partenaire éducatif. Sa mission est d'accompagner, pas de contraindre.

L'échec d'une mesure ne constitue pas une faute du professionnel ou de l'institution intervenante, mais peut refléter la complexité intrinsèque de certaines situations. L'Arche du Béarn continuera néanmoins, dans le respect du cadre légal et déontologique, à proposer des pistes d'orientation ou des relais adaptés lorsque la situation l'exige (signalement, accompagnement vers la justice, l'aide sociale à l'enfance, ou les services de santé mentale).

En signant ce contrat, les représentants légaux reconnaissent avoir été informés de la portée, des limites et des objectifs de l'accompagnement éducatif proposé, et s'engagent à coopérer activement. Ils reconnaissent également que L'Arche du Béarn n'est pas responsable des décisions extérieures ni de l'évolution non maîtrisable de la situation familiale.

SIGNATURES

Fait à le

Signature(s) du ou des représentant(s) légal(aux) :

Fait à le

Signature de l'enfant :

☐ **NE PEUT PAS SIGNER**

Signature de la Direction de L'Arche du Béarn :

TAMPON DIRECTION